

Agence Paris Ouest

N° contrat : **PAO23042431502**

Agent loueur : Hiba RAHIMI

N° commande : CF2304-0148

Chef d'agence : Gregory BERNARD

451 avenue des Bouleaux - ZA du Buisson de la Couldre

78190 TRAPPES

Tél. +33 1 39 38 21 00

Fax. +33 1 30 50 23 63

Le 13/04/2023

Client : COMPTOIR MAILLES & ARCHITECTURE
Rue GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tél. Fax.

SIRET : 453 599 334 00043

Chantier : ROLAND GARROS
PORTE 26
14 BOULEVARD D'AUTEUIL
75016 PARIS 16

Responsable commande : nicolas RODET +33 (0) 6 07 58 35 89

Responsable chantier : GUILLAUM +33 (0) 6 25 28 54 13

Définition matériel loué **N° parc : 12846** **N° série : 0300232581**

Désignation: 1250 AJP	Famille: NACELLE ARTICULEE	Marque: J.L.G
Énergie: DIESEL	Hauteur: 40 m	Poids: 20900
Location jour HT: 383 €	Transport aller HT: 176€	Transport retour HT: 176€
Prix net : 300 € Après remise exceptionnelle de 21.67%	Tarif transport aller net : 0 € Après remise exceptionnelle de 100%	Tarif transport retour net : 0 € Après remise exceptionnelle de 100%

Renonciation à recours facturée (Bris de machine) = 10 % du prix de location jour fois jours calendaires. A défaut, en cas de perte ou de détérioration du matériel loué, celui-ci sera facturé au prix du matériel neuf + TVA.

Le carburant et le nettoyage de la machine seront facturés en fin de contrat.

Nettoyage standard et désinfection machine : 14 € pour une électrique, 18 € pour une diesel. Participation au recyclage : 2.15% de la location.

Empreinte carbone : 1594 kg CO2e (dont 1474 kg pour 14 jour(s) de location et 120 kg pour le transport)

Conditions de règlement (cf art. 6.2 des Conditions Générales de Location) : LCR Directe 30j fin de mois

CONDITIONS GÉNÉRALES : l'acceptation du contrat emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales de location figurant en page 2 ou dont le client reconnaît avoir antérieurement eu connaissance, notamment lors de l'ouverture de compte.

Attention : les prix indiqués ci-dessus ne sont valables que si la durée de location est maintenue.

La durée minimum de location est fixée à 3 jours.

Le client dispose de 24 heures maximum pour informer Acces Industrie de défauts ou dégâts constatés à la livraison de la machine. Passé ce délai, toute contestation concernant la responsabilité d'Acces Industrie ne sera pas reconnue, et les dégâts constatés sur la machine seront facturés au client.

La machine reste sous la responsabilité du client jusqu'à sa restitution en agence ou l'enlèvement par les soins d'Acces Industrie.

Aucune modification du matériel ou de son installation ne sera apportée sans l'accord d'Acces Industrie.

Empreinte carbone : les quantités d'émissions de CO2e sont estimées à partir d'une utilisation moyenne des machines.

TRIBUNAL COMPÉTENT : pour tout litige, les parties attribuent compétence exclusive au Tribunal de commerce d'Agen (47), nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs et même pour les procédures en référé ou par requête.

Date de départ : 13-04-2023	Date prévisionnelle de retour : 03-05-2023 <i>21 - 04 2023</i>
Jour en plus : 0	Jour en moins : 0
Durée : 14 <i>7</i>	
La machine est équipée d'un dispositif permettant sa géolocalisation par le loueur.	Commentaire : <i>nous pensons avoir le 21 soit 7 jours de location</i>
Code de démarrage : 149344	
Attention : Code d'utilisation personnel et confidentiel.	

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce contrat dûment signé et revêtu du cachet de votre entreprise. Fait en 2 exemplaires.

Signature du locataire précédée de la mention "lu et approuvé"	Cachet de l'entreprise
Le <i>13/04/2023</i> <i>lu et approuvé</i>	CMA COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE Le partenaire spécialisé pour les mailles GKD SIRET 453 599 334 00043 N° TVA Intracom FR 49 453 599 334 Mail : contact@cmarshi.fr Tel : 0442507028

L'arrêt de la location devra être confirmé par notification écrite pour être pris en compte (document ci-joint).

S.A.S. - Capital : 1 812 869,40 € - RCS AGEN 421 203 993 - Code APE 7739Z - SIRET 421 203 993 00645 - N° TVA intracomm. : FR 72 421 203 993

Agence Paris Ouest

N° contrat : **PAO23042431502**

Agent loueur : Hiba RAHIMI

N° commande :

CF2304-0148

Chef d'agence : Gregory BERNARD

451 avenue des Bouleaux - ZA du Buisson de la Couldre

78190 TRAPPES

Tél. +33 1 39 38 21 00

Fax. +33 1 30 50 23 63

Le 13/04/2023

Client : COMPTOIR MAILLES & ARCHITECTURE
Rue GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tél. Fax.

Chantier : ROLAND GARROS
PORTE 26
14 BOULEVARD D'AUTEUIL
75016 PARIS 16

Responsable commande : nicolas RODET +33 (0) 6 07 58 35 89

Responsable chantier : GUILLAUM +33 (0) 6 25 28 54 13

Définition matériel loué		N° parc : 12846	N° série : 0300232581
Désignation: 1250 AJP	Famille: NACELLE ARTICULEE	Marque: J.L.G	
Énergie: DIESEL	Hauteur: 40 m	Poids: 20900	

Conditions de règlement (cf art. 6.2 des Conditions Générales de Location) : LCR Directe 30j fin de mois

CONDITIONS GÉNÉRALES : la prolongation du contrat emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales de location figurant en page 2 ou dont le client reconnaît avoir antérieurement eu connaissance, notamment lors de l'ouverture de compte.

Attention :

Le client dispose de 24 heures maximum pour informer Acces Industrie de défauts ou dégâts constatés à la livraison de la machine. Passé ce délai, toute contestation concernant la responsabilité d'Acces Industrie ne sera pas reconnue, et les dégâts constatés sur la machine seront facturés au client.

La machine reste sous la responsabilité du client jusqu'à sa restitution en agence ou l'enlèvement par les soins d'Acces Industrie. Aucune modification du matériel ou de son installation ne sera apportée sans l'accord d'Acces Industrie.

TRIBUNAL COMPÉTENT : pour tout litige, les parties attribuent compétence exclusive au Tribunal de commerce d'Agen (47), nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs et même pour les procédures en référé ou par requête.

Date de départ : **13-04-2023**

Date prévisionnelle de retour : **03-05-2023** 21 - 05 - 2023

La prolongation ou l'arrêt de location devra être confirmé par notification écrite pour être pris en compte (art. 10 « Durée » des CGL).

L'arrêt ne peut être demandé avant la date d'expiration de la durée fixée aux conditions particulières.

La demande de prorogation est toujours sous réserve de son acceptation par Acces Industrie.

PROLONGATION DU CONTRAT

Veuillez prolonger le contrat ci-dessus jusqu'au

__ / __ / __ à __ h __.

N° de contrat (si modifié): _____.

FIN DE LOCATION

Je confirme l'arrêt du contrat ci-dessus pour le

__ / __ / __ à __ h __.

OBSERVATIONS :

Cachet de l'entreprise et signature

Le __ / __ / __